

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

EXTRAIT

du tome trentième

FASCICULE 1^{er}

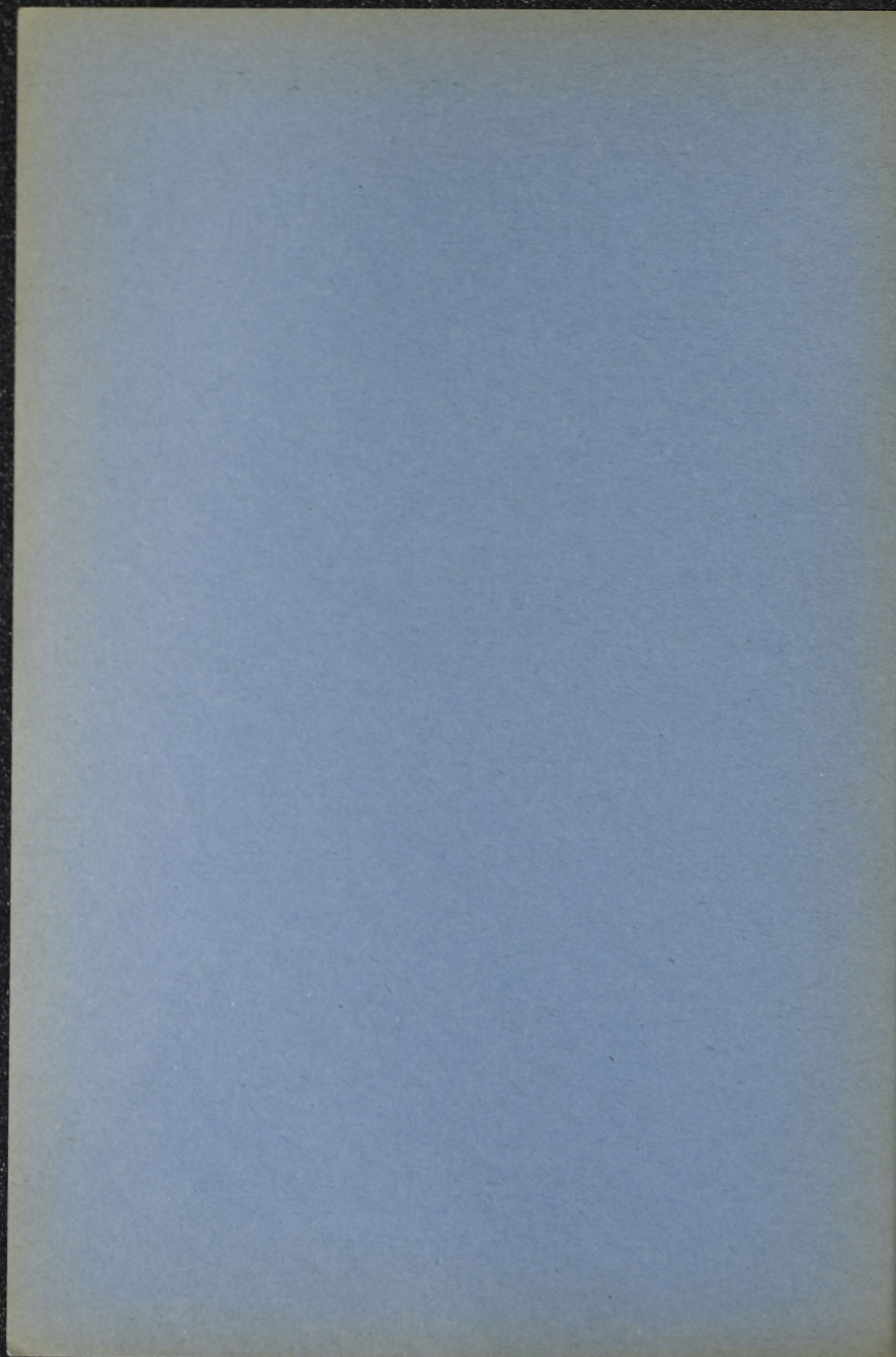
BRUXELLES

ÉTABLISSEMENTS ÉMILE BRUYLANT

Société anonyme d'éditions juridiques et scientifiques

RUE DE LA RÉGENCE, 67

—
1958



*Ve la part
de l'ambien.*

BARA (Jules - Marcel - Lamorald), avocat et homme politique, né à Tournai le 23 août 1835, mort à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles) le 26 juin 1900.

Fils de Jules-Auguste-Lamorald, né à Willebroeck-lez-Malines, et d'Isabelle Rothy, fille de Marcel Rothy, chirurgien à Tournai. Médecin très estimé mais de fortune modeste, son père eut à supporter les charges d'une famille de sept enfants, mais il ne négligea pas leur instruction.

Jules Bara fit ses études moyennes à l'Athénée royal de Tournai, puis il suivit les cours de droit à l'Université libre de Bruxelles. En 1857, il était docteur en droit; deux ans plus tard, le 19 décembre 1859, il était proclamé docteur agrégé. Il avait soutenu brillamment une thèse sur les rapports de l'État et des religions au point de vue constitutionnel.

Ses rapides succès universitaires, joints à ses qualités oratoires, le désignèrent très vite à l'attention des chefs du parti libéral tournaisien. En 1862, il fut élu membre de la Chambre des représentants à une imposante majorité. Il se signala rapidement par la solidité de ses connaissances juridiques, par la sûreté de sa dialectique et par la maturité de sa pensée.

Préoccupé des problèmes du droit international privé, il demanda, en janvier 1863, la création dans les Universités de chaires spéciales consacrées à cette matière et l'organisation au ministère de la justice d'un service spécial d'information.

Le 2 septembre 1864, lors de l'interpellation Coomans sur l'autorisation

accordée à des soldats belges de prendre du service militaire au Mexique et de s'organiser à cet effet sur le territoire national, Bara regretta que des Belges se missent au service d'un mouvement qui n'était ni national ni libéral. La Belgique, au surplus, par son statut international, ne peut intervenir dans les luttes qui se déroulent dans des pays étrangers; sortie de la volonté nationale, elle doit respecter la volonté populaire des autres nations. Il déposa un ordre du jour affirmant que le gouvernement est resté et restera étranger à la formation d'un corps devant servir au Mexique.

Il eut bientôt l'occasion d'appliquer les principes qu'il avait soutenus dans sa thèse universitaire. Partisan de la séparation radicale des Églises et de l'État, celui-ci devant rester neutre à l'égard des religions, défenseur de l'indépendance des pouvoirs publics et de la sécularisation, il fut un des soutiens les plus tenaces de la politique de laïcité du gouvernement Rogier-Frère. Chargé du rapport sur le projet de loi réformant le régime des bourses d'études et des fondations, il défendit les vues du ministre de la justice, Victor Tesch, et résista aux attaques de l'opposition catholique, en insistant sur les abus de l'administration spéciale des bourses. La discussion commença à la Chambre le 16 avril 1863 et la loi fut adoptée le 19 mai par 61 voix contre 36. La centralisation, l'accroissement de la puissance de l'État, l'application du principe de rétroactivité, l'atteinte à la volonté des fondateurs furent les principales critiques. Bara prit une part impor-

tante à la discussion de cette loi, car il y voyait un moyen de doter l'enseignement de l'État, réformé. Les circonstances l'amènèrent bientôt à la faire appliquer malgré la vive résistance de l'Épiscopat. En novembre 1865, à l'âge de 30 ans, il devint ministre de la justice. Sa nomination fut un événement de la vie politique belge.

Le 7 novembre 1865, le cabinet discutait la succession de Tesch, qui désirait depuis plusieurs mois abandonner cette charge. Il décida de pressentir Bara. Celui-ci céda assez vite et le Roi ne fit pas d'opposition. Le 13, la nomination paraissait au *Moniteur*. La droite s'insurgea. Bara représentait à ses yeux le radicalisme antireligieux. Interpellé par Victor Jacobs, le 22 novembre, Charles Rogier affirma que la politique du ministère n'était pas modifiée et Bara exposa habilement la tâche qu'il entendait poursuivre dans son département.

Il conserva ce portefeuille jusqu'en juin 1870; il veilla avec constance à assurer à son parti des avantages efficaces, en même temps que, par des mesures administratives, il chercha à réduire la position matérielle du clergé. Les difficultés ne lui furent pas ménagées par ses adversaires; mais, dans les débats parlementaires, sa science juridique, son sens de la réplique, lui permirent de remporter maints succès. Il organisa le régime nouveau des bourses et eut la satisfaction, en 1869, de voir l'Épiscopat accepter la gestion des fondations de bourses attribuées aux séminaires. Le 17 novembre 1864, son prédécesseur avait déposé un projet de loi sur l'administration des biens d'Église, régis par le décret impérial du 30 décembre 1809. L'opposition du Roi, des difficultés politiques retardèrent la discussion publique de ce projet. En 1869, Bara montra des dispositions conciliantes et une transaction intervint entre les deux partis. Le 18 janvier 1870, par 86 voix contre 6, la Chambre vota un projet remanié: le gouvernement renonçait à intervenir dans la désigna-

tion des membres des conseils de fabriques, mais un contrôle de la comptabilité était établi.

Les luttes entre les deux partis étaient âpres; la question des cimetières était un des thèmes favoris de discussions et de querelles. Le gouvernement ne voulait plus de distinction humiliante pour les non-croyants et soutenait les efforts des administrations communales dans ce sens. C'est à la suite d'une querelle villageoise à Saint-Genois que Bara eut à subir une des attaques les plus violentes de ses adversaires. En 1868, un conflit avait surgi entre l'évêque de Bruges et l'administration communale de Saint-Genois, à propos de la création d'un nouveau cimetière. Des incendies éclatèrent en juillet et en août; tous frappèrent les biens de personnes d'opinion libérale. Des arrestations furent opérées dans le village et à Bruges, au siège de journaux locaux. La droite accusa Bara d'avoir mené l'enquête de son cabinet. A la Chambre, des débats animés opposèrent les partis. Bara sut défendre avec énergie l'indépendance et l'intégrité de la magistrature.

Il eut cependant de graves démêlés avec de hauts magistrats. L'opinion publique était alors divisée par les affaires Langrand-Dumonceau. Ce financier avait créé des sociétés foncières, dans lesquelles il avait intéressé nombre de personnalités de la droite. Des difficultés entraînèrent l'intervention de la justice, à la suite des dénonciations du journaliste Mandel dans la *Cote Libre*. L'instruction, commencée le 19 novembre 1868, se termina par une ordonnance de non-lieu le 30 avril 1869, après un réquisitoire dans ce sens du procureur général de Bavière. Dès le lendemain, Bara fit connaître à de Bavière « qu'il était indispensible à la bonne justice de poursuivre les personnes qui, par une dénonciation prétendue calomnieuse, avaient motivé l'instruction judiciaire à charge de Langrand ». Le procureur général tarda à poursuivre Mandel, qui fut renvoyé devant la

chambre des mises en accusation. Mandel fut acquitté et les débats prouvèrent l'insuffisance de l'instruction judiciaire qui avait précédé l'ordonnance de non-lieu dans l'affaire Langrand. Bara, en outre, se plaignit du manque d'égards de de Bavay. Le 7 juin 1870, un arrêté royal mettait à la retraite le procureur général de Bavay, nommait chef de division au ministère de la justice le procureur du roi de Bruxelles, Hody, et relevait de ses fonctions le juge d'instruction Delecourt.

Le parti catholique manifesta une violente hostilité à la politique de Bara, qu'elle qualifiait d'autoritaire et de personnelle. Le 24 février 1869, le Sénat, par suite de l'absence de quelques libéraux, rejeta le budget de la justice par parité de voix. Nouvelle bagarre : la Chambre vota à nouveau le budget sans discussion, le Sénat suivit le 10 mars.

Les attaques répétées de l'opposition n'empêchèrent pas J. Bara de se livrer à une œuvre juridique importante. Pendant son premier ministère, il déposa un nouveau code pénal, un code pénal militaire, plusieurs chapitres du code de commerce. Il régla aussi l'organisation judiciaire. Sur deux points, le conservatisme du Sénat empêcha des réformes. Bara proposa la suppression de l'article 1781 du code civil : « ... le maître est cru sur » son affirmation pour la quotité du » salaire de l'année échue et pour les » à-compte donnés pour l'année courante... ». Bara insistait sur l'iniquité d'une telle disposition. « Cet » article — disait-il — dépouille des » garanties ordinaires les citoyens qui » en ont le plus besoin au profit de » ceux qui ont le plus de moyens de » se défendre. Il consacre une position » léonine pour les maîtres contre les » ouvriers, contrairement à tous les » principes de la preuve et aux enseignements du droit, il laisse les ouvriers à la merci du maître ». Il fut suivi à la Chambre, mais le Sénat repoussa le projet le 22 mars 1867, par 38 voix contre 18.

Le 28 novembre 1866, Bara déposa un projet de loi abolissant la contrainte par corps ; le Sénat s'y opposa avec obstination. Partisan de l'abolition de la peine de mort, il ne put faire triompher son point de vue, mais dans la pratique il eut la satisfaction de voir le Roi user de son droit de grâce.

En 1867, la mise à la retraite des magistrats apparut comme un coup de parti, dirigé contre certains conservateurs, le baron de Gerlache, premier président de la Cour de cassation, entre autres. La discussion porta sur la constitutionnalité de la loi. Bara, très adroitement, démontra que le premier qui avait émis l'idée de rendre obligatoire la retraite des magistrats à un âge déterminé n'était autre que Malou, en 1840, directeur de la législation au ministère de la justice : « L'honorable M. Malou est le père de » la loi actuelle, c'est lui qui en a » trouvé tous les motifs et l'histoire » pourra appeler la loi actuelle la loi » Malou ».

L'hostilité de sénateurs libéraux à ses réformes judiciaires entraîna Jules Bara à donner sa démission. Le 1^{er} mai 1869, il écrivit au chef du gouvernement, Frère-Orban, avec lequel il entretenait des relations de cordiale amitié : « J'ai éprouvé au Sénat plusieurs échecs répétés qui en annoncent assurément d'autres, si je n'avais » la précaution de les éviter. En présentant en 1866 certaines réformes, je les ai crues utiles et possibles, et quelque insignifiantes et modérées qu'elles soient, j'y attachais une certaine importance. Les voir échouer et rester à mon poste, c'est autoriser à dire que je me suis rendu complice d'une comédie. Je suis comme le soldat qui a été blessé dans un assaut infructueux, je dois rentrer sous ma tente, ainsi le veulent la guerre comme les règles du régime parlementaire. J'ajouterai que l'esprit du Sénat même dans une partie de la gauche, ne m'est pas favorable, pour ne pas dire plus, et qu'il serait téméraire pour moi de présenter à cette

» assemblée de nouveaux projets de
» loi.

» Je vais donc démissionner et je
» vous demande comme un service et
» une marque d'estime de ne point in-
» sister pour me retenir. J'envoie ma
» démission au Roi pour être plus
» ferme à vous résister. Je ne rendrai
» cependant ce fait public que lorsque
» le Conseil et vous m'y aurez autorisé ;
» vous m'obligeriez beaucoup en ne
» faisant point trop durer ma position
» transitoire ». Frère-Orban réussit à
convaincre son collègue de rester à
son poste et Bara s'inclina. Quelques
mois plus tard, en octobre 1869, il
insista à nouveau pour obtenir sa
démission : ses rapports avec le Sénat
étaient encore à l'origine de sa volon-
té de retraite. Mais il céda aux
prières de ses amis politiques.

Les élections de juin 1870 rame-
nèrent au pouvoir le parti catholique.
Le ministère d'Anethan-Jacobs-Cor-
nesse dirigea le pays. Son existence fut
toutefois de courte durée et Bara fut
l'auteur principal de sa chute. Le
11 octobre 1871, Pierre de Decker
était nommé gouverneur du Limbourg.
L'ancien ministre de 1857 avait été
mêlé aux affaires de Langrand-Du-
moneau, déclaré en faillite en 1870.
La nomination d'un homme politique
compromis dans la « finance » fut
saisie par J. Bara. Le 17 novembre,
il annonça son intention d'interpeller
le ministre de l'intérieur sur cette
nomination. Le 22 novembre, il pronon-
ça un de ses discours les plus
audacieux, raillant le « tripotage » et
faisant l'éloge du désintéressement.
L'agitation gagna la rue. Des manifes-
tations anticléricales se déroulèrent
dans la capitale. Le 24, Bara réclama
la démission du cabinet, le 29 il revint
à la charge. Le 1^{er} décembre, d'Anethan
annonça à la Chambre la démission
du ministère, à la demande du
Roi. Le 7 décembre, le cabinet de
Theux était formé.

Jusqu'en 1878, Jules Bara ne cessa
de guetter les erreurs de l'adver-
saire, d'attaquer sa politique scolaire,

de réclamer l'application des lois
votées sous le régime antérieur.

Il combattit l'ultramontanisme, les
théories nouvelles que certains catho-
liques développaient sur la Constitu-
tion. Devant la situation nouvelle en
Italie, il demanda la suppression de la
représentation belge auprès du Saint-
Siège.

En 1876, il contesta les élections
d'Anvers, Bruges et Ypres, il critiqua
violemment la pression du clergé, et il
réclama le secret du vote. Malou
déposa un projet qui donna satisfac-
tion partielle à sa demande.

Après la victoire de son parti aux
élections de juin 1878, il fit naturelle-
ment partie du cabinet. Le portefeuille
de la justice lui fut à nouveau confié.
Pendant six ans, J. Bara fit une guerre
à coups d'épingle au clergé. Il prit une
série de mesures : réductions de traite-
ment, suppression de subsides et d'em-
ploi, qui lui valurent une solide ini-
mitié dans le camp adverse. En 1884,
cependant, il s'opposa aux réductions
massives de traitement du clergé, ré-
clamées par les radicaux.

Il s'occupa aussi de l'œuvre essen-
tielle du gouvernement, la réforme
scolaire. Adversaire depuis longtemps
de la loi de 1842, il soutint les efforts
de Frère-Orban et de Van Humbeek.
Il déposa notamment le projet de loi
sur les enquêtes parlementaires, qui
permit la proposition d'enquête sco-
laire de 1880.

Quant à son œuvre juridique, il
chargea le professeur Laurent de la
révision du Code civil et, en 1883, il
réussit à faire supprimer l'article 1781.

En matière électorale, il ne voulait
point d'une réforme radicale et il
appuya Frère-Orban.

Retré dans l'opposition, il voulut
sauver l'œuvre scolaire du gouverne-
ment libéral et défendit avec acharne-
ment l'enseignement public. En 1889,
lors du « Grand Complot », il fut au
premier plan. Le 29 mai, il attaqua
Beernaert avec violence, lui reprochant
la réception de l'agent provocateur
Pourbaix et la poursuite contre
Conreur ; après l'élection de juin à

Bruxelles et la victoire de Paul Janson, soutenu par les radicaux et les doctrinaires, il intervint à nouveau s'acharnant sur le chef du cabinet et sur le ministre De Volder. Le 28 novembre, il annonça l'intention d'interpeller le gouvernement sur la mise en disponibilité de Gautier de Rasse, administrateur de la Sûreté publique. Le 4 décembre, il développa son interpellation ; s'appuyant sur la décision du jury de Mons, il critiqua les rapports entre les ministres et les agents suspects et il défendit Gautier de Rasse, victime, selon lui, de la rancune ministérielle. Le ministre de la justice chercha à justifier cet acte de force du pouvoir avec des arguments qui ne pouvaient laisser indifférent le défenseur de l'État qu'était Bara.

Le respect du pouvoir et de la fonction gouvernementale apparaissent, en effet, dans toute sa carrière ministérielle. « Il ne faut pas qu'un fonctionnaire s' imagine qu'il lui est » permis de résister à ses chefs parce » qu'il a parcouru une longue carrière » ou parce qu'il peut compter sur les » sentiments de compassion naturelle- » ment excités par tout acte de » rigueur », écrivait-il dans son rapport au Roi du 1^{er} juin 1870 sur l'affaire de Bavay. Il était adversaire de l'autonomie communale et il reprocha à Beernaert de ne pas prendre l'initiative de la revision, mais de l'abandonner à une commission parlementaire.

Adversaire du suffrage universel et du suffrage plural, il ne voulut pas non plus du référendum royal. Le vote plural lui fut néfaste ; en 1894, il ne fut pas réélu à la Chambre, mais la province de Hainaut, le 12 novembre, l'envoya siéger au Sénat ; il y professa toujours les idées qui lui étaient chères et il prit une part importante aux discussions juridiques.

Ils'opposa longtemps au service personnel et son culte de la liberté lui faisait condamner l'encasernement généralisé et prolongé. Il ne fut pas non

plus partisan de la colonisation du Congo. Quant aux problèmes sociaux et économiques, il ne leur accorda guère d'attention.

Doctrinaire de l'anticléricalisme, Jules Bara est un des représentants les plus caractéristiques de cette bourgeoisie libérale de province qui, dans les années 1860-1890, joua un rôle considérable en Belgique. La lutte parlementaire se résumait pour lui en un conflit perpétuel entre deux partis politiques opposés sur la question fondamentale des rapports de l'Église et de l'État.

Improvisateur éloquent, habile tacticien, Jules Bara fut aussi un avocat de grande classe. Il consacra surtout au barreau les dernières années de sa vie. Il accueillait les jeunes avec cordialité et bonne humeur ; sa verve, son esprit de répartie, son bon sens lui gagnèrent de nombreuses sympathies. Ses pairs l'appelèrent au bâtonnat.

Il arrivait au Palais, chaque matin, sanglé dans sa redingote, serrée jusqu'au col, le pince-nez en bataille, le couvre-chef dans le cou, dans une attitude goguenarde, célèbre dans tout le pays. Intelligent, railleur, sincère, bon et désintéressé, Jules Bara, frappé d'une congestion, mourut à Saint-Josse-ten-Noode le 26 juin 1900 ; le 30, Bruxelles et Tournai lui firent des funérailles imposantes. Le ministre de la justice Van den Heuvel y apporta les condoléances du Gouvernement et il mit en évidence les qualités de l'orateur. « Par le timbre de sa voix, par » l'allure primesautière, par une facilité narquoise, sa parole rappelait » la patrie du Tournaisis. Sans apprêts, l'éloquence courait droit au » but. Rencontrait-elle un obstacle, » elle éclatait, pétillante, en un bouquet d'étincelles. Mélange de verve » et de bon sens, elle était redoutable » dans l'agression ; et elle savait, lorsqu'il fallait battre en retraite, profiter des moindres incidents de la » discussion pour faire de ces retours » subits et mordants qui changeaient » presque une défaite en victoire. »

En 1903, un monument, dû à l'architecte Horta et au statuaire Guillaume Charlier, lui fut élevé sur une place publique de Tournai. Paul Hymans y prononça un discours qui devait avoir une sérieuse influence sur les destinées du parti libéral.

Jules Bara, juriconsulte savant, avocat vibrant et railleur, homme de parti ardent et sincère, ne recherchait pas les honneurs. Il avait été fait ministre d'État en 1884.

Rappelons enfin que J. Bara collabora à l'*Écho du Parlement* et à la *Liberté*. Sa thèse d'agrégation *Essai sur les rapports de l'État et des religions au point de vue constitutionnel* parut à Tournai en 1859. Plusieurs de ses discours et de ses rapports parlementaires furent publiés en fascicules séparés. Citons son *Discours* prononcé le 23 avril 1863 lors de la discussion du projet de loi relatif aux fondations en faveur de l'enseignement public ou au profit des boursiers (Bruxelles, 1863, in-8°, 39 p.); *Affaires Langrand-Dumonceau, rapport au Roi concernant MM. de Bavay, Hody et Delecourt* (Bruxelles, 1870, in-8°); *Rapport sur la situation du clergé catholique*

(présenté à la Chambre des représentants) (Bruxelles, 1882, in-4°, VII-135 pp., extrait du *Moniteur belge*).

Robert Demoulin.

Annales parlementaires de la Belgique. — La Revue de Belgique. — La Revue Générale. — L'Écho du Parlement. — L'Indépendance belge. — Le Soir. — Le Peuple. — L'Avenir du Tournais. — Le Courrier de l'Escaut. — A. Bellemans, Victor Jacobs (1838-1891), Bruxelles, 1904. — E. de Moreau, Adolphe Dechamps (1807-1875), Bruxelles, 1911. — de Trannoy, Jules Malou, t. 1^{er}, 1850-1870, Bruxelles, 1905. — Idem, Léopold II et Jules Malou, La révocation du ministère d'Anethan, mai 1926, Revue Générale, t. CXV, pp. 513-523. — E. Discailles, Charles Rogier, Bruxelles, 1892-1895. — Histoire de la Belgique contemporaine, 3 vol., Bruxelles, 1930. — L. Hymans, P. Hymans et A. Delcroix, Histoire parlementaire de la Belgique. — P. Hymans, Frère-Orban, Bruxelles, s. d. — Idem, Portraits, Essais et Discours, Bruxelles, 1914. — H. Pirenne, Histoire de Belgique, t. VII, Bruxelles, 1932. — F. Van Kalken, La Belgique contemporaine, 1780-1930, Paris, 1930. — Idem, Commotions populaires en Belgique, 1834-1902, Bruxelles, 1936. — H. Van Leynseele, Jules Bara, avocat, Bruxelles, s. d. — M. Wilmotte, « Un ministre belge, Jules Bara », Revue de Paris, 15 août 1900, VII^e année, t. IV, pp. 871-890. — Idem, « Jules Bara », Revue de Belgique, 15 septembre 1900, 2^e série, t. XXX, pp. 5-11. — Ch. Woeste, Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique, t. 1^{er}, 1927, et t. II, 1933.



ETABL. EM. BRUYLANT, s. a.,
rue de la Régence, 67, BRUX.
Un dir. gén. : R. BRUYLANT,
av. Brugmann, 421, Uccle.
Reg. comm. Brux. 10357.

